

14 juillet 1991 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée à TF1, Antenne 2, FR3 et La Cinq le 14 juillet 1991, notamment sur l'éventuelle participation de la France à une intervention armée contre l'Irak, le problème de l'immigration clandestine, les prélèvements obligatoires, la nomination de Mme Cresson, l'expulsion de M. Diouri et le problème des nationalismes en Europe.

QUESTION.- Monsieur le Président, bonjour.

- Merci de vous prêter à cette onzième interview télévisée du 14 juillet, entretien autour duquel Arlette Chabot, Gérard Carreyrou, Jean-Pierre Elkabbach et moi-même souhaitons vous interroger sur les principaux sujets d'actualité : de la politique, de l'immigration, de la crise du Golfe, en passant par la montée du chômage ou les premiers pas du nouveau gouvernement. Mais puisque nous venons de regarder le défilé de la division Daguet, la première question sera celle-ci : en voyant les Parisiens applaudir la division Daguet, en vous voyant serrer la main aux blessés, on se demandait si ce n'était pas une victoire au goût un peu amer que les alliés avaient remportée, puisque cinq mois après cette victoire, on est obligé de menacer Saddam Hussein de bombardements pour l'obliger à respecter les accords de cessez-le-feu ?

- LE PRESIDENT.- Une victoire un peu amère vaut mieux qu'une défaite et c'eût été une défaite pour le monde civilisé et pour la société des nations, que d'accepter qu'un homme maître d'un pouvoir absolu, puisse par sa seule décision occuper, annexer un pays voisin faisant partie de la même société des nations, c'est-à-dire les Nations unies.

- Accepter ce premier geste, c'eût été en accepter d'autres et cela c'est une victoire fondamentale du droit que d'avoir arrêté là cette agression.

- QUESTION.- Mais aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, bien entendu la France n'est pas seule en cause et l'ensemble de nos souhaits, de nos vœux, de ce que nous désirons pour la société internationale, c'est-à-dire la naissance d'un droit universel, nous en sommes encore loin, les pas à faire sont multiples. Il est certain que régler les problèmes pendants, tous brûlants du Moyen-Orient, je pense au problème israélo-arabe ou au problème du Liban - ce ne sont pas les seuls - serait dans la logique d'une victoire qui ne serait pas amère.

- Qu'il y ait encore des problèmes en Irak, cela c'est autre chose, parce que l'objectif que nous nous étions fixé, que j'ai proclamé à l'intention des Français, qui ont bien voulu me suivre, c'était : nous tentons - et nous avons réussi - de libérer le Koweït, l'objectif n'était pas d'occuper l'Irak, nous n'avons pas voulu occuper Bagdad ou des villes du Nord de l'Irak. Bien entendu, cela comportait des inconvénients...

- QUESTION.- Est-ce qu'il n'y a pas un regret, parce que justement on se demande qui peut protéger Saddam Hussein. son peuple souffre. on a l'impression que l'embargo est mal respecté.

protéger, évidemment, son propre peuple, en l'impression que l'embargo est mal appliqué, jusqu'à quand cela peut-il continuer ?

- LE PRESIDENT.- Non, l'embargo est très efficace et on commence précisément, y compris le représentant des Nations unies, à demander d'examiner la situation de ce pauvre peuple irakien, victime de ses responsables, qui souffre à propos de l'embargo.

- D'autre part, vous le savez bien, les pressions militaires exercées sur Saddam Hussein font aujourd'hui que l'Irak, pied à pied, doit reculer.\

QUESTION.- Et si demain il faut réutiliser la force ?

- LE PRESIDENT.- S'il s'agit de protéger des populations martyrisées, persécutées ou massacrées par le gouvernement de Saddam Hussein, s'il s'agit de voir ce pays, l'Irak, s'armer avec l'arme nucléaire, alors il sera juste qu'il y ait une intervention militaire.

- QUESTION.- Avec les Nations unies, comme pendant la guerre du Golfe ?

- LE PRESIDENT.- Le Conseil de sécurité s'est prononcé à ce sujet au cours des derniers jours en expliquant que l'Irak s'exposerait à de très graves conséquences, à des actions violentes s'il persévérait. Je crois que les Nations unies commencent d'être entendues, ce qui prouve que notre effort doit être continu, doit être raisonnable, doit être raisonné.

- Nous devons rester très fidèles au principe du droit tel que l'a défini le Conseil de sécurité, c'est ce que la France fait d'ailleurs. C'est elle qui a pris l'initiative de ce nouveau droit assez extraordinaire dans l'histoire du monde, qui est une sorte de droit d'ingérence à l'intérieur d'un pays, lorsqu'une partie de la population est victime d'une persécution.

- QUESTION.- Monsieur le Président, vous recevrez tout à l'heure, à Rambouillet, le Président George Bush. S'il vous demande, dans le cadre d'une intervention militaire aérienne, américaine, une participation ou l'avis de la France, quel sera-t-il ? Est-ce que la France s'y associera ?

- LE PRESIDENT.- Il m'a déjà demandé mon avis - nous avons discuté de cela au téléphone juste avant de prendre le rendez-vous de Rambouillet - sur la participation de la France à la force militaire qui se trouve aujourd'hui installée à la frontière turque, à la frontière de l'Irak, et qui est prête à intervenir à tout moment si les conditions imposées à l'Irak ne sont pas remplies.

- J'ai tout de suite dit oui, car je pense que notre devoir reste le même.

- S'il s'agissait de bombardements sur des sites déterminés, en particulier sur des usines à caractère nucléaire, bien entendu une décision de ce genre ne pourrait être prise, pour que la France participe, qu'avec mon consentement, ce qui veut dire que je resterai en contact étroit avec le Président Bush.

- QUESTION.- Mais il y aura une présence militaire renforcée de la France ?

- LE PRESIDENT.- La question d'une intervention violente sur l'Irak n'a pas été tranchée mais nous sommes prêts à le faire s'il le faut.\

QUESTION.- Monsieur le Président, nous reviendrons tout à l'heure sur d'autres dossiers de la politique internationale, mais je voudrais vous parler tout de suite de l'immigration, sujet qui a dominé les dernières semaines. Mme le Premier ministre a relancé le débat de manière fracassante, dirons-nous, en évoquant de possibles avions spéciaux.

- LE PRESIDENT.- Vous croyez que c'est elle qui l'a relancé, et qu'on n'en avait pas parlé dans les jours précédents ?

- QUESTION.- C'est elle qui a évoqué la possibilité de vols d'avions spéciaux pour reconduire les immigrés.

- LE PRESIDENT.- Le débat sur l'immigration a été lancé par plusieurs groupes et leaders d'opposition au cours des semaines qui ont précédé. C'est cela la réalité.

- QUESTION.- Le gouvernement a annoncé un plan et un certain nombre de mesures. Est-ce qu'il faut les prendre comme un signal dissuasif à l'égard des immigrés potentiels de la terre entière ou est-ce qu'au contraire c'est le début d'une révolution culturelle que préconisent d'ailleurs certains de vos ministres dans le domaine de l'immigration ?

- LE PRESIDENT.- Révolution culturelle, je ne vois pas très bien ce que cela vient faire là.

- QUESTION.- C'est Jean Poperen.

- LE PRESIDENT.- Il s'adressait là à une partie de la gauche, ce n'était pas un discours adressé à l'universel.

- En vérité, Mme Cresson, qu'est-ce qu'elle a demandé ? Elle a demandé d'appliquer la loi et sur certains points la loi est défailante en particulier sur les sanctions à appliquer aux entreprises qui exploitent les immigrés clandestins.

- La loi est trop faible dans la punition qu'elle inflige à ces sociétés et il faudra donc la compléter. Pour le reste, on demande d'appliquer la loi. Vous me direz : "Mais, après tout, ce n'est pas la peine de prendre de grandes dispositions pour cela". Il est bon de rappeler que la loi a changé, il y avait la loi dite Pasqua, il y a la loi dite Joxe, et lorsqu'on compare le comportement des gouvernements au regard de ces deux lois, ce n'est pas tout à fait, ce n'est même pas du tout la même chose, mais je pense que nous y viendrons dans un instant.\

QUESTION.- Vous êtes de ceux que le mot "charter" irrite ?

- LE PRESIDENT.- Le problème n'est pas de savoir quel moyen de transport sera employé ou doit l'être pour les immigrés clandestins qui devraient être renvoyés dans leur pays. Ce n'est pas cela. Le problème principal est de savoir au nom de quel droit, de quelle façon et dans quelles conditions. Or, le droit n'est pas le même. Au temps de la loi précédente, celle de 1986, la loi, c'était que l'administration, le commissaire de police pouvait décider lui-même du sort de ces immigrés, sans les avoir entendus et agir d'emblée par les moyens de son choix.

- Aujourd'hui, avec la loi de 1989, la loi dite Joxe, il faut l'intervention du pouvoir judiciaire. Ce sont les juges qui, saisis du cas d'immigrés clandestins, peuvent dire : "Ceux-là sont vraiment clandestins" et entendre leur défense, puisque ces immigrés comme toute personne dans une société civilisée doit pouvoir se défendre, s'expliquer et dispose d'un certain temps pour cela.

- C'est donc complètement différent, quand on expulse au Mali 101 Maliens, ramassés on ne sait comment, jetés dans des avions, la plupart menottés, qu'ensuite le voyage se déroule dans des conditions extrêmement dures, qu'on s'aperçoive qu'il y a plusieurs de ces Maliens qui étaient en situation régulière en France et qu'ils se retrouvent dans ce pays, le Mali, alors que les autorités de ce pays ne s'y attendaient pas, n'étaient pas préparées. Ce sont des conditions inhumaines, inacceptables.

- Ce n'est pas le problème d'un charter, d'un train, ce n'est pas le problème d'un moyen de transport, c'est le problème des conditions et des garanties : tout homme, toute femme a droit à des garanties, à des garanties pour assurer sa protection et sa sécurité.

- QUESTION.- Est-ce qu'on peut utiliser la force pour faire partir quelqu'un ?

- LE PRESIDENT.- La force... est-ce qu'on utilise la force quand on vous donne un procès-verbal lorsque vous conduisez imprudemment, si cela vous arrive ? Oui, sans doute, il y a l'injonction de la force publique, c'est le cas.\

QUESTION.- Et la gauche acceptera d'utiliser la force à l'égard d'un certain nombre de clandestins qui ne voudront pas partir, parce qu'on voit que la loi Joxe qui existe depuis quelques années a du mal à être appliquée ?

- LE PRESIDENT.- Monsieur Elkabbach, la gauche n'a jamais dit autre chose que ce que je répète inlassablement, en disant que les immigrés clandestins doivent rentrer chez eux. Mais, il s'est produit une situation anormale, c'est que l'administration chargée de cela, ne disposant pas des moyens suffisants, mettait un temps fou pour décider ces expulsions. Et, de ce fait, trois ans, quatre ans, cinq ans, s'écoulaient. Pendant ce temps-là, ces gens vivaient, certains trouvaient du travail, fondaient une famille, s'installaient dans un environnement. Le cas de ces gens déjà installés, déjà reconnus et même très souvent intégrés, ne peut être examiné de la même façon que celui de quelqu'un qui arrive et qui doit repartir.

- Or aujourd'hui, les dispositions qui ont été prises sous le gouvernement précédent, celui de Michel Rocard, permettent de ramener à trois mois l'examen des situations.

- QUESTION.- Mais est-ce que la France sera désormais plus sévère à l'égard de ceux qui veulent entrer, de ceux qui sont en séjour irrégulier, à l'égard de leur départ, je veux dire sur le mode de l'éloignement comme a dit Jack Lang ?

- LE PRESIDENT.- Elle sera stricte, dès lors qu'il y a les garanties judiciaires, que les délais sont suffisants pour que l'autorité judiciaire décide en connaissance de cause. De plus le temps imparti pour déterminer la légalité ou non de la présence de cet étranger en France est devenu très bref,

et donc ne permet pas à ces personnes d'être arrachées une deuxième fois à un nouveau pays, ce nouveau pays qui serait la France.

- QUESTION.- Monsieur le Président, ces travailleurs clandestins ont du travail et correspondent à certains besoins économiques. Pourquoi ne pas accepter comme certains le proposent, que la France fixe des quotas par nationalité ou par profession ?

- LE PRESIDENT.- En fait, tout cela fait déjà l'objet d'études, d'examens d'organismes spécialisés.

- Il y a une étude du ministère de l'intérieur, des autorités qui s'occupent de la sécurité sur l'accord ou pas des permis de séjour et puis il y a une intervention des fonctionnaires du ministère du travail qui déterminent si on a besoin ou pas besoin, dans tel ou tel corps de métier, des étrangers qui se proposent.

- Après ces deux examens, les étrangers qui sont acceptés sont en situation parfaitement légale et doivent être traités comme le sont les citoyens français.

- Je tiens absolument, et je l'ai également toujours dit, à ce que ces hommes et ces femmes soient traités comme il convient. Ce sont des êtres humains qui méritent tous les égards dus à des êtres humains. Ils sont en situation régulière, mais pour les autres comment faire ?

QUESTION.- Justement, monsieur le Président, est-ce que le seuil de tolérance n'est pas dépassé...

- LE PRESIDENT.- Cela, c'est une expression que vous employez...

- QUESTION.- ... que beaucoup de gens emploient.

- LE PRESIDENT.- ... que j'ai maladroitement reprise lors d'un débat auquel vous participiez, mais qui ne correspond pas du tout à l'idée que je m'en fais, c'est une expression que je récusé.

- Mais ce qui est vrai, je réponds à Mme Chabot, c'est que je ne crois pas raisonnable, ni même réalisable cette proposition faite par des gens pourtant sérieux, d'instaurer des quotas, c'est-à-dire de déterminer exactement et la nationalité et l'emploi, la profession et les directions. Il y a là quelque chose qui me choque.

- QUESTION.- Monsieur le Président, comment croyez-vous possible de réussir harmonieusement l'intégration de plusieurs millions d'immigrés quand on voit que la France a eu beaucoup de mal à réaliser celle des Harkis ?

- LE PRESIDENT.- Cela fait déjà trente ans et je pense que la France a été, dès le point de départ, ingrate. Elle ne s'en est pas occupé parce qu'il fallait s'occuper tout de même d'un petit nombre de personnes et que ce n'était pas entré dans les moeurs.

- L'intégration est souhaitable, c'est toujours difficile. C'est un problème posé à tous les pays prospères et avancés de l'Europe occidentale. La pression vient d'Afrique, Afrique du Nord, Afrique noire, elle vient aussi de l'Est, de la Turquie et d'autres pays asiatiques, elle vient maintenant de l'Europe de l'Est, en raison de la situation difficile des pays qui vivaient sous la coupe soviétique jusqu'à une époque récente.

- Donc, tous les pays occidentaux, industriellement avancés, supportent cette pression (ce n'est pas la France d'ailleurs qui la supporte le plus) ce qui veut dire que c'est un problème qui n'a pas été réglé et qui a été plutôt moins bien réglé dans les autres pays que chez nous, et qui est difficile pour tout le monde.

QUESTION.- Et pourtant, monsieur le Président, est-ce que ce n'est pas peu à peu l'âme de la nation et de la société française qui est en train de changer, de s'effiloche, et d'autre part, tout le monde constate...

- LE PRESIDENT.- L'âme ?

- QUESTION.- L'âme, puisque, d'une certaine façon, nous sommes l'identité de la France...

- LE PRESIDENT.- Vous avez raison de le dire, monsieur Elkabbach, mais nous acceptons des immigrés. Les immigrés qui sont en situation légale sont nombreux...

- QUESTION.- On les francise ceux-là ?

- LE PRESIDENT.- Proportionnellement, ils ne sont pas plus nombreux qu'ils ne l'étaient en 1930 ou 1950, parce que la population française s'est accrue - elle est aujourd'hui de 58 millions d'habitants - mais ils étaient souvent d'une origine différente.

- Vous vous souvenez - la littérature de la fin du XIXème siècle nous l'apprend - du rejet à l'égard

... tous tous ces gens... la littérature de la fin de XIX^{ème} siècle nous l'apprend... au sujet de l'égard des familles italiennes qui venaient s'installer dans le Lot, dans l'Aveyron des gens comme Zola ou comme Gambetta auraient pu nous raconter leurs histoires de famille.

- QUESTION.- Mais ils étaient blancs et catholiques, monsieur le Président, et la difficulté c'est effectivement d'avoir...

- LE PRESIDENT.- Il y a des différences d'éducation, de culture. Je ne dis pas qu'il n'y en avait pas, mais maintenant c'est une autre culture, une autre religion, c'est-à-dire que cela froisse les habitudes, c'est donc plus difficile aujourd'hui.

- QUESTION.- Aujourd'hui, justement, on a le sentiment qu'il y a un glissement de la société politique française et du pays tout entier, pas seulement du monde politique, vers la droite et qu'il y a un durcissement de la gauche, est-ce que vous faites la même observation ?

- LE PRESIDENT.- C'est à vous de le dire, c'est vous qui êtes commentateurs.

- Non, je pense que le problème apparaît comme plus pressant que d'habitude même s'il ne l'est pas et c'est vrai qu'il y a à l'heure actuelle toute une série de campagnes, mais moi je n'hésite pas à le dire devant les Français (je sais que chaque fois ça leur reste en travers).\

QUESTION.- Le droit de vote des immigrés, c'est cela que vous voulez dire ?

- LE PRESIDENT.- Si c'est vous qui me posez la question vous ne me reprocherez pas ce soir quand vous en parlerez d'avoir allumé un brandon de discorde !

- QUESTION.- J'allais vous poser la question...

- LE PRESIDENT.- Je pense qu'il n'est pas acceptable que des gens vivent sur notre sol, y travaillent, habitent dans des maisons ou dans des logements souvent très pauvres et très précaires, dans des quartiers généralement déshérités, des gens dont les enfants vont à l'école, et que ces gens ne puissent jamais exprimer leur avis sur leurs conditions de vie quotidienne. Donc on pourra dire ce qu'on voudra là-dessus, je pourrais être le seul à le penser en France, mais je pense que ces gens-là ont des droits et qu'il faut les leur accorder.

- QUESTION.- Cela se mettra en pratique dans les deux ou trois ans qui viennent ou cela ne se mettra pas en pratique ?

- LE PRESIDENT.- Vous savez bien que dès qu'on passe au problème politique, l'opinion française n'y est pas disposée, alors qu'on peut le dire de la Grande-Bretagne, de la Hollande, des Pays scandinaves, etc... peu importe, et que d'autre part nous avons des dispositions constitutionnelles qui ne nous permettent pas de passer du domaine de la défense légitime des droits du travail ou du logement à la définition de droits politiques.

- QUESTION.- Cela reste des principes et des mots, quoi.

- LE PRESIDENT.- Non ! Les principes de 1789, il a fallu un siècle pour les définir, et cela ne s'est pas fait tout seul.

- QUESTION.- Mais, monsieur le Président, vous pouvez intervenir personnellement pour que l'immigration n'empoisonne plus le débat électoral, ne soit plus un enjeu électoral ? Vous pouvez prendre une initiative ?

- LE PRESIDENT.- L'initiative, c'est d'être juste, c'est de dire : la France a besoin d'étrangers qui travaillent chez elle. Elle en a eu besoin même davantage aux yeux des gouvernements des années 1960. On les a ramenés par charters, comme vous dites, par camions, partout où l'on pouvait contenir l'augmentation des salaires. C'était un mauvais motif. Et pendant ce temps-là on ne les a pas formés, pas plus qu'on n'a formé des petits Français pour exécuter ces travaux. On en a besoin mais il faut avoir une appréciation juste de ce que l'on peut absorber sur le plan de travail.

- QUESTION.- Mais justement, aujourd'hui on va vers 3 millions de chômeurs.

- LE PRESIDENT.- Cela n'a pas de rapport direct. On ne peut pas dire que ce soient deux problèmes séparés l'un de l'autre, mais cela n'a pas de rapport direct. Si tous les jeunes Français avaient été formés aux métiers qui aujourd'hui prévalent à partir de très grandes connaissances techniques et scientifiques, eh bien il n'y aurait pas besoin d'aller en chercher ailleurs.\

QUESTION.- Cela dit, 3 millions de chômeurs peut-être à la fin de l'année, monsieur le Président, c'est vrai qu'il y a la récession qui touche tous les pays, mais il y a quand même une incapacité française à résoudre le problème du chômage. Est-ce que vous le ressentez comme un échec

personnel, un million de plus qu'il y a dix ans ?

- LE PRESIDENT.- Depuis deux ans la proportion des chômeurs s'est beaucoup plus accrue dans les pays comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, qu'en France. C'est-à-dire qu'on est parti de plus haut, mais aujourd'hui, heureusement, l'augmentation est plus lente. Il n'y a pas de quoi s'en satisfaire.

- C'est vrai que je considère que la lutte contre le chômage, pour la production, pour la croissance, pour la formation des travailleurs, jeunes et moins jeunes, est une priorité absolue et qu'il faut l'appliquer.

- Dans la mesure où cette priorité n'est pas encore suffisante pour enrayer le chômage, oui, je le déplore, et j'ai bien l'intention d'utiliser les années qui me restent pour me battre contre ce fléau. On marquera des succès.\

QUESTION.- Est-ce que pour faciliter la reprise économique - tout le monde l'espère pour l'année prochaine, je ne sais pas si vous l'espérez vous-même, ou si vous avez des raisons de l'espérer plus exactement - est-ce que les prélèvements par exemple ne sont pas une ponction sur l'économie ? Est-ce que par exemple un abaissement des prélèvements obligatoires ne serait pas une incitation pour des entreprises à embaucher ?

- LE PRESIDENT.- C'est possible. Cela se discute.. Je trouve personnellement que la somme des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire l'addition des impôts, impôts d'Etat, impôts locaux, et des cotisations sociales, c'est trop lourd. C'est certain. A l'heure actuelle cela atteint quelque 43 et 6 à 7 % ` 43,6 à 43,7 % ` du produit intérieur brut. C'est inférieur à ce que c'était lorsque j'ai donné un cran d'arrêt en 1983. C'est déjà moindre.

- QUESTION.- Oui, mais votre objectif a l'époque était de baisser de 1 % par an.

- LE PRESIDENT.- Non, non, c'était de baisser de 1 % au moment où je l'ai dit. Ce qui revenait à baisser de 2 %, quand je me suis aperçu que les spécialistes des finances avaient décidé de continuer comme avant, c'est-à-dire d'augmenter de 1 % par an. Et lorsque j'ai décidé d'arrêter de 1 %, cela voulait dire 2 %.. Opération très difficile, qui a été partiellement atteinte. Mais c'est difficile, c'est vrai. Vous avez raison de vous en plaindre.

- Mais il faut être précis là-dessus. Moi, je vous dis que les impôts d'Etat n'ont pas été augmentés au cours de ces dernières années, et ils ne le seront pas au cours des prochaines années. Ils ne le seront pas, et les Français qui s'inquiètent, les Français qui s'interrogent, et même qui se plaignent prématurément, doivent savoir qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts.

- QUESTION.- Et pas de baisse d'impôts ?

- LE PRESIDENT.- J'espère que si ! Quand la croissance sera revenue, et elle est en train de revenir, faiblement malheureusement.\

QUESTION.- Oui, mais il y a tous les prélèvements autres que les impôts directs.

- LE PRESIDENT.- Je l'ai dit, il y a les impôts locaux. Cela ne dépend pas de moi, je ne peux pas m'exprimer au nom des maires des 36000 communes de France qui agissent dans le cadre de leur conseil municipal et selon les nécessités du lieu. Mais il y a les cotisations sociales. Les cotisations sociales viennent d'être augmentées : maladie 0,9 %...

- QUESTION.- C'est vous qui l'avez voulu, monsieur le Président ?

- LE PRESIDENT.- Ce n'est pas la question de savoir si c'est moi qui l'ai voulu. En tous cas moi, j'ai estimé qu'il fallait rétablir les équilibres financiers. J'ai accepté ce qui m'a été proposé par le gouvernement en sachant parfaitement que ce serait impopulaire. J'avais déjà vécu cela au temps du 1 % de M. Pierre Mauroy.

- Mais il fallait choisir : la sécurité sociale doit-elle continuer à verser ce qu'elle doit, à être utile, ou bien doit-elle cesser ses paiements ? Ou bien doit-on l'équilibrer ?

- Ce que je peux vous dire, c'est que ce qui a été fait, et qui est dur à supporter pour beaucoup de gens, n'aura plus lieu au cours des prochaines années.

- QUESTION.- Vous reprochez au gouvernement précédent de ne pas l'avoir fait auparavant ?

- LE PRESIDENT.- Je ne fais aucun reproche. Je dis qu'il était temps de le faire, et cela a été fait par Mme Cresson qui de but en blanc, dans les premières semaines de sa prise de fonctions a assumé toute une série de mesures difficiles, donc impopulaires, et donc courageuses.

- QUESTION.- On va y venir, mais vous venez de dire, monsieur le Président, qu'il y aurait de nouvelles augmentations de cotisations sociales.

- LE PRESIDENT.- Non, il n'y en aura pas, ce qui a été décidé suffit à l'équilibre.

- QUESTION.- Et la reprise ?

- LE PRESIDENT.- Pendant ce temps, naturellement, M. Blanc, ministre des affaires sociales, va hâter les réformes de structures qui permettront qu'on ne se retrouve pas dans quelques années dans une situation de ce genre.\

QUESTION.- Alors, vous parlez du gouvernement de Mme Cresson. Effectivement, vous avez nommé Mme Cresson, Premier ministre il y a maintenant pratiquement deux mois. Elle n'a pas bénéficié de l'état de grâce habituel auquel a droit, dans la pratique, un Premier ministre.

- LE PRESIDENT.- L'état de grâce, cela ne relève pas d'une disposition constitutionnelle !

- QUESTION.- Non, pas du tout, c'est le climat, l'ambiance, et puis le comportement de l'intéressé. Or, le Premier ministre Mme Cresson a pris des décisions impopulaires, parfois brutales, qui ont entraîné des polémiques, et elle a tenu des propos.. Alors j'ai envie de vous demander : est-ce que ce n'était pas une fausse idée de la nommer ?

- LE PRESIDENT.- Une fausse idée ? Une bonne idée !

- QUESTION.- Une fausse idée, je vous pose la question.

- LE PRESIDENT.- Moi, je vous donne mon sentiment. Mon sentiment, c'est que ce n'est pas tout à fait un hasard si des personnalités aussi diverses et aussi qualifiées que M. Michel Debré, M. Jacques Chaban-Delmas, Pierre Mauroy, et maintenant Michel Rocard, ont gouverné trois ans, au début d'une législature. Ce n'est pas tout à fait un hasard, cela correspond non pas à une disposition institutionnelle, mais peut-être à un temps de respiration d'une démocratie. Il est normal, au bout de ce temps-là, comme ce serait normal à tout autre moment si c'était nécessaire, de changer le chef de gouvernement.

- QUESTION.- Donc, ce n'est pas parce que Michel Rocard a mal gouverné, comme certains ont cru devoir l'interpréter ?

- LE PRESIDENT.- C'est moi qui l'ai choisi, et il est resté à mes côtés trois ans, à peu près autant que l'avait fait Pierre Mauroy. Or on ne m'a jamais posé cette question pour Pierre Mauroy, dont on sait très bien que c'est un de mes amis les plus proches. Donc il ne faut pas poser ce genre de question.

- QUESTION.- Elle s'est posée, alors on la pose.

- LE PRESIDENT.- Vous l'avez posée...\

QUESTION.- Mais vous dites pourquoi vous avez changé le gouvernement, vous ne dites pas si le nouveau Premier ministre que vous avez nommé, vous le nommeriez à nouveau aujourd'hui.

- LE PRESIDENT.- Sans aucun doute. Je me dirais : j'ai commis une erreur en ne pensant pas à lui, ou à elle. Je crois que nous sommes arrivés aujourd'hui à un moment où il faut aborder une nouvelle phase. Cette nouvelle phase, je l'ai fixée aux Français lorsque j'ai changé le gouvernement, rappelez-vous. Je leur ai dit : il faut absolument que la France soit prête pour le 1er janvier 1993, la France va entrer dans ce qu'on appelle le marché unique entre douze pays, et douze pays de la Communauté : 340 millions d'habitants sans frontières, sans barrières !

- Il faut donc être les meilleurs. Oh ! pas les meilleurs en toutes choses, mais il faut être les meilleurs dans beaucoup de choses pour que nous puissions plus que tirer notre épingle du jeu, gagner ce type de bataille.

- J'ai donc désiré avoir un gouvernement mobilisé dans cette perspective, et c'est l'essentiel de sa tâche. C'est court, un peu plus d'un an et demi, pas davantage. C'est quand même une rude affaire ! Il faut pour cela bien entendu mobiliser nos forces, comme on l'a dit, muscler notre industrie. Il faut que notre économie soit adaptée à cette compétition, de même qu'il faut que nous arrivions avec une cohésion sociale suffisante pour que tous les Français se sentent intéressés à cette bataille.

- QUESTION.- Est-ce qu'il vous semble qu'on est sur le chemin ?

- LE PRESIDENT.- Absolument !

- QUESTION.- Le sentiment général, c'est plutôt celui d'un malaise.

- LE PRESIDENT.- Il y a toujours un malaise. Vous interprétez fort bien les malaises. laissez-moi

- LE PRESIDENT.- Il y a toujours un malaise. Vous interprétez fort bien les malaises, laissez moi interpréter ce qui peut aller mieux. Ce qui est vrai, c'est qu'au cours des mois qui viendront, il faudra que l'opinion publique - et pour cela, la responsabilité du gouvernement sera engagée, je l'en estime tout à fait capable, c'est cela sa mission - sache que rien ne se fait tout seul.

- Alors j'ai dit économie, cohésion sociale. Il faudra donc travailler - et on n'y travaille pas depuis aujourd'hui, on le fait depuis plusieurs années - au retour de la croissance, qui ne dépend pas que de la France, vous le savez bien. Et pendant ce temps-là il faut modifier un certain nombre de structures pour mieux former ceux qui travaillent, je reviens sur le même sujet, aux métiers qu'ils feront.\

QUESTION.- Vous n'avez pas prononcé de jugement sur ce qu'on a appelé le style de Mme Cresson, son parler cru, ses expressions... je ne vais les répéter.

- LE PRESIDENT.- Elle parle très bien ! Comment ? Parler cru ?

- QUESTION.- Le "rien à cirer" de la Bourse, et un certain nombre de choses...

- LE PRESIDENT.- Vous ne parlez jamais comme cela vous ?

- QUESTION.- Cela nous arrive...

- QUESTION.- On ne vous a jamais entendu sacrifier à cette chose, monsieur le Président.

- LE PRESIDENT.- J'ai sans doute tort, je dois être un peu vieux jeu. Ce qui est vrai, c'est qu'après quinze années de langage technocratique, d'une certaine façon de parler très élégante, très distinguée, qui ne m'a pas toujours bien convenu, mais je parle des années passées, lorsque je l'entendais dans la bouche des autres, je trouve que c'est sain d'avoir un Premier ministre qui parle clairement, qui se place en face des problèmes, qui a le courage de les aborder et qui aura le courage et la maîtrise de les réaliser, croyez-moi. Alors vous dites : des mots crus. C'est quoi ?

- QUESTION.- Un style familier, certains disent une dérive populiste. Ce sont des technocrates, d'ailleurs, qui disent cela éventuellement, à droite ou à gauche ?

- LE PRESIDENT.- Le peuple tel que je le connais, après l'avoir représenté pendant un bon bout de temps, bientôt un demi siècle, au bout du compte, le peuple, il est très poli, il est très courtois, il aime qu'on le traite comme cela.

- QUESTION.- Mais justement...

- LE PRESIDENT.- Il a une langue vivante, et Mme Cresson, elle, a une langue vivante.

- QUESTION.- Il aime qu'on mette les pieds dans le plat, le peuple, vous pensez ?

- LE PRESIDENT.- Il l'aime assez, il est important que le Premier ministre soit une femme de courage, pratique, ayant le sens des choses concrètes, ayant du bon sens, de l'énergie et voulant de l'action. Croyez-moi, quand on change les habitudes, il faut changer les habitudes d'un certain nombre de Français pour gagner la bataille de l'Europe, cela dérange. Et c'est vrai que Mme Cresson dérange. Alors il y a pas mal de gens qui sont contre, et moi je suis pour !\

QUESTION.- Alors, monsieur le Président, si on comprend bien, si Mme Cresson déplaît, si elle prend des mesures impopulaires, si elle dérange, c'est qu'elle gouverne bien ? C'est cela, le signe ?

- LE PRESIDENT.- Non, voyons ! Vous caricaturez mes propos.

- QUESTION.- Il faut secouer, aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Il lui a fallu au départ prendre des mesures qui nécessairement étaient impopulaires, je pense à la cotisation sociale. Elle n'a pas pris celle qu'on lui a reprochée, c'est-à-dire d'avoir augmenté les impôts. Elle ne les a pas augmentés, elle ne les augmentera pas.

- QUESTION.- Mais les mesures impopulaires, c'est fini ?

- LE PRESIDENT.- Les mesures impopulaires de cette sorte, de caractère financier, c'est fini.

- QUESTION.- Et donc le gouvernement prépare comme cela les élections législatives ?

- LE PRESIDENT.- C'est-à-dire que nous rétablissons les équilibres financiers là où ils sont menacés, et ils sont forcément menacés non pas par la gestion plus ou moins bonne de tel ou tel, mais l'absence de croissance mondiale.

- QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce Mme Cresson, avec son langage dru, rude, qui mobilisera les Français ?

- LE PRESIDENT.- Mais pas tant que cela, elle est charmante, non ?\

QUESTION.- Je ne dis pas le contraire, mais son langage dur, est-ce qu'il va mobiliser la gauche

et réussir à faire gagner à cette gauche les élections législatives ?

- LE PRESIDENT.- De la fermeté, du courage, de la résolution et du bon sens, c'est avec cela qu'on gagne.

- QUESTION.- Est-ce qu'on gagne avec un nouveau mode de scrutin éventuellement, monsieur le Président ? Parce qu'en 1986 vous avez installé assez largement la proportionnelle...

- LE PRESIDENT.- Largement ? Complètement !

- QUESTION.- Oui, c'est pour cela, la dose était...

- LE PRESIDENT.- C'était dans le programme du Parti socialiste, c'était dans le programme commun de 1972. Nous avons donc été absolument fidèles aux engagements que nous avons pris.

- QUESTION.- Et aujourd'hui, alors ?

- LE PRESIDENT.- Cela a été fait une fois, je ne veux pas qu'on organise constamment d'une majorité à l'autre des changements multiples. Donc je n'ai pas à me prononcer là-dessus. Je vous dirai tout de suite que je n'y avais pas pensé, mais vous en parlez constamment, vous tous, et quelques hommes politiques aussi...

- QUESTION.- Et vous trouvez que c'est une bonne idée ?

- LE PRESIDENT.- Il m'arrive de penser que c'est une bonne idée, le scrutin majoritaire m'a toujours plus, et je verrai ce que j'ai à faire.

- QUESTION.- Donc vous n'en savez rien ?

- LE PRESIDENT.- Je pense qu'il en va différemment pour les élections régionales, le cas échéant les élections cantonales. Je trouve vraiment que la manière dont les choses se passent dans la tradition républicaine française n'est pas juste.

- QUESTION.- Pour les prochaines ?

- LE PRESIDENT.- Pourquoi pas ?

- QUESTION.- C'est dans huit mois.

- LE PRESIDENT.- Et alors ? Si c'était quinze jours avant, cela suffirait, non ? Je ne vois pas très bien ce que vous voulez dire.

- QUESTION.- Vous voulez modifier le scrutin ?

- LE PRESIDENT.- Enfin, si on me le propose d'une façon intelligente et juste, je ne suis pas a priori contre, alors que modifier le scrutin législatif... Vous savez, il n'y a pas 36 formules qui soient démocratiques.

- Il y a le scrutin proportionnel. Tout le monde est représenté, mais c'est un émiettement du Parlement et de l'exécutif, quelquefois dangereux car facteur d'instabilité. Il y a le scrutin majoritaire uninominal, c'est-à-dire des circonscriptions, comme il y en a à l'heure actuelle en France. Quelquefois, c'est une combinaison entre les deux. Moi, je ne suis ennemi d'aucun d'entre eux. Ma préférence reste majoritaire. Pour le reste, eh bien...

- QUESTION.- Vous verrez.

- LE PRESIDENT.- Je verrai.

QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que vous avez la hantise, comme on le dit beaucoup, d'une nouvelle cohabitation, au cas où la gauche ne gagnerait pas les élections ?

- LE PRESIDENT.- Je préférerais qu'il n'y en ait pas.

- QUESTION.- Est-ce que c'est une hantise pour le Président de la République ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas de hantise. Je dispose d'un bon sommeil, qui n'a pas été encore troublé par les événements difficiles que j'ai vécus. C'est une question d'équilibre. Je n'ai pas de hantise, non. Je préférerais disposer d'une majorité conforme à ce que je pense de l'intérêt de la France mais s'il y avait une majorité différente, c'est que les Français l'auraient choisie, je n'aurais qu'à m'incliner devant ce choix.

- QUESTION.- Et en disant : "Je ne veux pas avoir une deuxième cohabitation".

- LE PRESIDENT.- Pourquoi ? Il y a des gens qui sont pressés ?

- QUESTION.- Ce serait intéressant.

- LE PRESIDENT.- Ce que je veux dire, c'est que j'accomplirai mon mandat jusqu'à son terme constitutionnel, sauf bien entendu si certains éléments qui ne relèvent pas de la volonté des

hommes interviennent.\

QUESTION.- Parmi les choses qui reviennent souvent, il y a le problème de la réduction du mandat présidentiel.

- Alors, si le Parlement ne prend pas l'initiative que vous pouvez souhaiter, est-ce que vous prendrez l'initiative d'un référendum sur ce thème ?

- LE PRESIDENT.- Oui, cela peut arriver. J'ai moi-même défendu l'idée de la réduction de la durée du mandat présidentiel, qui était adaptée à des Présidents de la République sous la IIIème et la IVème, qui ne disposaient pas de pouvoir exécutif. Donc, réduire le mandat présidentiel me paraît tout à fait raisonnable en soi. Il reste à savoir lequel et à saisir l'opportunité.\

QUESTION.- Il nous reste quelques minutes pour aborder plusieurs autres sujets d'actualité, notamment internationale.

- Un mot d'abord, puisque nous sommes le 14 juillet : l'année dernière, dans ce même entretien, vous aviez annoncé la réduction du service militaire à dix mois. Cela a été décidé il y a quelques semaines. Est-ce que, d'une façon générale, vous envisagez une baisse du budget de la défense en France, vu la nouvelle situation internationale ?

- LE PRESIDENT.- Je ne pense pas. La baisse relative est déjà réalisée, puisqu'il y a, à l'heure actuelle, des lois qui ont déjà commencé d'être exécutées, on ne peut pas, en "régime de croisière", abaisser soudain des prévisions budgétaires qui condamneraient notre armée à ne plus disposer des moyens dont elle a besoin. Donc, vraiment, je ne crois pas nécessaire de procéder à de nouvelles coupes. Si on démontre qu'ici ou là des économies sont possibles, bien entendu on les fera.

- Mais nous avons à examiner de quelle manière réorganiser ce que nous appelons les composantes nucléaires, c'est-à-dire la force nucléaire sur laquelle repose la stratégie française.

- QUESTION.- Ce qui sera fait dans quelques semaines.

- LE PRESIDENT.- Et d'autre part à développer des moyens qui nous manquent dans le domaine de l'observation, c'est-à-dire la maîtrise de l'espace. Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler.\

QUESTION.- Un mot tout de même de la Yougoslavie. Monsieur le Président, vous avez paru extrêmement prudent face au choix de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. C'est vrai qu'il y a un risque d'émiettement de l'Europe, mais peut-on néanmoins aller contre la volonté des peuples ? Peut-on l'imaginer ?

- LE PRESIDENT.- Vous allez un peu vite dans votre raisonnement.

- Vous venez d'aborder le problème majeur de ce que je n'oserais appeler le demi-siècle qui s'avance, ce sera peut-être moins, ce sera peut-être plus, mais cela va être le problème majeur pour l'Europe, une double aspiration presque contradictoire en termes philosophiques, en tout cas contraire.

- Il y a l'aspiration à l'unité. Voyez la Communauté européenne, ce que je vous disais du 1er janvier 1993, le marché unique.. Il y a d'autres pays d'Europe, six, qui sont dans une association de pays de libre échange et qui demandent à s'entendre avec la Communauté. Et il y a six sur sept (peut-être sept sur sept) des pays anciennement communistes qui demandent à signer des accords et des conventions et qui espèrent entrer dans la Communauté européenne. Il y a la Yougoslavie, dont le cas est spécial mais dans l'ensemble c'est peu dire qu'il y a une aspiration à l'unité et en même temps, il y a une aspiration aux nationalités, c'est-à-dire à l'émiettement...

- QUESTION.- Comment tranche-t-on ? Vous donnez l'impression d'hésiter, dans certains cas.

- LE PRESIDENT.- Je ne tranche pas, comme si j'étais le maître - en dépit de ce que j'entends dire ici - de la marche des sociétés. J'essaye de la comprendre, de l'interpréter et autant que possible de l'orienter là où je suis.

- Ce que je veux vous dire, c'est que l'aspiration à la nationalité s'exerce auprès de peuples, de nationalités, de groupes ethniques qui, pour la plupart, n'ont jamais disposé d'Etat ni d'indépendance. Les pays dont nous parlons, pour l'instant, ont toujours vécu sous l'autorité d'un empire - cela a été l'empire turc, ou l'empire austro-hongrois, ou l'empire russe, devenu soviétique) et donc, ils étaient contenus dans leurs aspirations par la force. Dès lors que cette force disparaît leurs aspirations réapparaissent

force disparaît, leurs aspirations réapparaissent.

- D'où l'idée de fédération, ou de confédération, c'est-à-dire de s'associer, de mener ensemble une vie politique collective, mais dans le respect des droits de chacun.
- On ne fabrique pas de fédération par la force, on ne fabrique pas de fédération par l'impérialisme de l'un des pays fédérés sur les autres. Donc, il n'y aura de fédération durable que si, dans les relations entre les Républiques ou les Etats - c'est le cas de la Yougoslavie, ce serait le cas demain d'autres fédérations, ce serait le cas d'ailleurs de l'Europe communautaire -, les droits des minorités sont garantis à l'intérieur de chaque pays et, si possible, par la société internationale.
- En Yougoslavie, s'il doit y avoir suprématie et pouvoir abusif d'un Etat ou d'une République sur les autres, la fédération éclatera, et ce sera juste.
- Donc, je ne suis pas en arrière de la main là-dessus, je l'approuverai, mais je pense que, tant que la preuve n'est pas faite, la position de la Communauté européenne qui était l'élément essentiel du maintien d'une paix fragile entre les Républiques de Yougoslavie, a été sage et que, tant que la chance de l'unité existe, il faut la jouer dans la démocratie.
- Elle n'est pas possible ? Alors, que le droit d'autodétermination s'impose.
- QUESTION.- Vous allez probablement parler tout à l'heure avec M. Bush de la Yougoslavie...
- LE PRESIDENT.- Sûrement.\

QUESTION.- ... A Londres, les Sept vont recevoir M. Gorbatchev. C'est une grande première. A quelle occasion, monsieur le Président, M. Gorbatchev pourra-t-il avoir une place d'égalité, une place permanente dans le Club des Sept et devenir éventuellement le 8ème homme ?

- LE PRESIDENT.- Pour l'instant, ce n'est pas la question. Pour l'instant, M. Gorbatchev est invité à Londres, il l'a lui-même souhaité, et il va pouvoir débattre, dans la journée de mercredi, avec les Sept. J'ai moi-même rendez-vous avec lui. On a échangé des correspondances récentes pour savoir de quelle manière cette journée allait se préparer, j'ai reçu avant-hier soir l'ambassadeur soviétique à Paris, porteur d'un long message de M. Gorbatchev, tout cela est bien préparé.
- Entrer dans cette collectivité des pays industriellement avancés, cela nécessitera d'autres étapes. J'espère que cela se produira un jour. Mais l'Union soviétique a besoin, pour l'instant, à la fois de trouver son équilibre institutionnel - elle semble y arriver, y parvenir, en tout cas le nouveau traité de l'union est, de ce point de vue, intéressant - et aussi de réformer son économie qui ne marche pas. Tout cela doit être fait avec notre concours, mais surtout par la volonté des Soviétiques eux-mêmes.\

QUESTION.- Monsieur le Président, l'expulsion de M. Diouri, c'était une fausse manoeuvre ou une "bavure" ?

- LE PRESIDENT.- Le gouvernement a estimé que la présence de M. Diouri en France était nuisible à l'ordre public et aux intérêts de notre pays. Il en avait le droit et, comme il s'agissait d'une personne, M. Diouri, vivant depuis quinze ans en France et disposant de garanties légales parfaitement justifiées, la procédure d'urgence s'est révélée nécessaire. Très bien.
- Les instances de droit ont été saisies et le tribunal administratif, pour des raisons de forme - mais les raisons de forme sont déterminantes - a estimé que la présence de M. Diouri en France devait être maintenue, ou rétablie.
- Eh bien, voilà ! Cela prouve que la démocratie fonctionne bien en France !
- QUESTION.- Est-ce qu'il peut revenir ?
- LE PRESIDENT.- Naturellement !
- QUESTION.- Le gouvernement ne lui interdit pas le retour en France ?
- LE PRESIDENT.- Absolument pas, non. Tant que la décision de justice sera conforme à ce retour. Maintenant, il est autorisé à revenir, eh bien ! Il revient s'il le veut...
- QUESTION.- Ou s'il le peut ! LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?
- QUESTION.- Je veux dire qu'il n'est peut-être pas libre de ses mouvements au Gabon...
- LE PRESIDENT.- Vous m'en informez.. Je ne sais pas. En tout cas, ce serait le retenir d'une façon indue.
- Donc, la France se soumet aux décisions de sa justice. Ce n'est pas fini puisque le

gouvernement a fait appel, et c'est encore la justice qui se prononcera, la justice administrative, c'est-à-dire le Conseil d'Etat. Autrement dit, dans ce cas-là comme dans les autres, le droit est absolument respecté.

- QUESTION.- Tout de même, s'il rentre en France, il restera l'objet de cette critique qu'on lui faisait, d'être une menace pour la sécurité publique, sauf s'il change, peut-être...

- LE PRESIDENT.- Le gouvernement, vous le savez bien, a fait appel de la décision prise par le tribunal administratif. En attendant, M. Diouri retrouve son droit d'être en France. Il peut le reperdre, moi, je n'en sais rien.. Mais le gouvernement pense, et moi avec lui, que ce n'est pas une présence qui s'impose. Mais nous sommes soumis au droit...\

QUESTION.- C'est le droit aussi qui permet la libération de Paul Touvier...

- LE PRESIDENT.- Ce sont des magistrats qui l'ont décidée. Le pouvoir exécutif n'a en rien été consulté, d'ailleurs...

- QUESTION.- Quelle est votre réaction d'homme ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas été très content.

- QUESTION.- La crainte de beaucoup, c'est qu'on ne le juge pas...

- LE PRESIDENT.- Moi, à la différence de vous, je suis de la génération qui a vécu les événements dans lesquels Paul Touvier s'est tragiquement inscrit. Donc, je ressens cela douloureusement. Mais c'est la justice qui décide...

- QUESTION.- Mais peut-on traiter, en France, de la période de la collaboration ? Vous ne seriez pas choqué que Vichy ne soit plus un tabou en France ?

- LE PRESIDENT.- Vous estimez que c'est un tabou ?

- QUESTION.- D'une certaine façon, oui.. Il y a la guerre d'Algérie et la période de la collaboration, on n'arrive pas vraiment à en parler ou à en traiter. Je ne suis pas le seul à le penser.

- LE PRESIDENT.- Vous pensez cela ? Chacun peut écrire ce qu'il veut en France, y compris M. Diouri !

- QUESTION.- Mais le juger ? On juge plus facilement Barbie que Touvier, c'est un peu le sentiment qu'on a !

- LE PRESIDENT.- Barbie était vraiment, hiérarchiquement, un homme très important dans l'organisation de la Gestapo, et il a pris figure de symbole, surtout, parce que son action a atteint l'autre symbole, le symbole de la résistance française qu'était Jean Moulin. Donc, la démonstration a été faite.\

QUESTION.- On ne vous a pas demandé si vous seriez candidat à un troisième mandat, comme certains le disent ?

- LE PRESIDENT.- Qui ne me l'a pas demandé ?.. Vous voulez savoir cela comme ça, aujourd'hui ?

- QUESTION.- Peut-être.

- LE PRESIDENT.- Pour deux raisons, je vais vous répondre à ma manière. La première, c'est que ce n'est pas à 74 ans, mon âge actuel - avant que je ne passe à 75 d'ici la fin de l'année - que l'on peut faire des projets de cette sorte ! Ce ne serait pas raisonnable, vous l'admettez. D'autre part, sur un plan objectif, et non point subjectif, je ne pense pas qu'il soit bon que le même homme soit à la tête de l'Etat plus longtemps qu'il ne faut.

- QUESTION.- C'est quoi, plus longtemps qu'il ne faut ?

- LE PRESIDENT.- C'est la Constitution qui le dit et la Constitution autorise indéfiniment...

- QUESTION.- Elle vous autoriserait à faire un troisième mandat, mais vous ne voulez pas.

- LE PRESIDENT.- Elle ne l'interdit pas. Disons qu'une heureuse combinaison entre la Constitution et moi fait que je pense que deux mandats, ce n'est pas mal.

- QUESTION.- Il y a encore quatre années, monsieur le Président.

- LE PRESIDENT.- Pas tout à fait.. Le temps passe vite...\

QUESTION.- ... vous avez vécu ici, dans vos fonctions de Président, onze 14 Juillet. Quels sont maintenant vos véritables horizons ? Est-ce que c'est de penser à l'au-delà de votre mandat présidentiel ?

- LE PRESIDENT.- Mon horizon de responsable politique, c'est...

- QUESTION.- ... de gagner les législatives ?

- LE PRESIDENT.-... non, c'est le 1er janvier 1993. C'est une date capitale de l'histoire de France et il faut que la France gagne cette échéance, qu'elle l'emporte, qu'elle soit forte. Il faut donc qu'elle soit capable de changer certaines de ses habitudes, qu'elle accepte, ou que les catégories professionnelles acceptent d'être bousculées.

- Je vois ces milliers et ces milliers de petites et moyennes entreprises, PME - PMI - dont s'occupe beaucoup Mme Cresson, qui a toute ma confiance -... eh bien ! A l'heure actuelle - c'est un détail, mais un détail que vous jugerez significatif -, savez-vous de quelle durée sont les délais de paiement, c'est-à-dire pour qu'elles perçoivent l'argent de ce qu'elles ont vendu ? Quelques cent trente jours ! En Allemagne, c'est trente ! C'est-à-dire que nous aggravons, par nos habitudes, leurs difficultés, parce qu'elles n'ont pas de facilités de trésorerie.

- QUESTION.- C'est donc le 1er janvier 1993. Et à partir du 2 janvier 1993, jusqu'en 1995, on va s'ennuyer, puisque vous dites : "Mon objectif, c'est le 1er janvier 1993" !

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que mon objectif premier et essentiel, c'était que la France soit prête à gagner la bataille de la compétition européenne le 1er janvier 1993, mais ce n'est pas parce qu'on y sera entré d'une façon mieux préparée que c'en sera fini.

- Il y aura d'abord tout ce que je ne sais pas, tout ce que la vie internationale nous proposera, il y aura la stabilité de l'Europe, à laquelle la France doit participer - question que vous m'avez posée tout à l'heure, la double aspiration à l'unité et à l'émiettement -, et puis, sur le plan intérieur, ayez confiance, ayez confiance dans les Français, ils se chargeront bien de fixer nos devoirs.\